



Réseau des professionnels
en Centres culturels asbl
www.astrac.be

Journée de rencontres professionnelles
« Les Centres culturels, lieux d'action citoyenne... et politique ? »
26 janvier 2016 – La Marlagne

« Le Décret nous invite-t-il à politiser notre action culturelle ? » Intervention de Olivier Van Hee

En guise de préambule, l'intervenant insiste sur le fait qu'il prendra la parole ici en son nom personnel, à partir d'un regard à plusieurs angles : ceux d'ancien responsable de CC, de membre de la 3C, du GT Décret et de président de la Filière Gestion culturelle à l'ULB.

« Le Décret nous invite-t-il à politiser notre action culturelle ? » Comment répondre à cette question sans être dans l'incantation ?

Essayons... A première vue, le mot le plus important de la question est le mot « politiser ». C'est celui qui semble avoir le plus de sens différents, le plus d'épaisseur. Faut-il revenir à son étymologie grecque qui désigne la cité, la *communauté des citoyens libres et autonomes* (c'est-à-dire pas tout le monde, ça commence bien !) ? Ou faut-il parler de ces réunions d'hommes et de femmes qui professent une même doctrine et reçoivent démocratiquement le mandat de l'électeur pour assurer la conduite des affaires de la cité ?

Parlons des deux, grâce à la technique bien connue... du grand écart. En appelant d'abord les valeurs. Celles qui caractérisent notre champ culturel depuis 50 ans : *émancipation, esprit critique, solidarité, responsabilité, lutte contre les inégalités et les mécanismes de domination*, etc. Bref, rien qu'en convoquant la démocratie culturelle, je pourrais déjà avoir répondu à la question et vous remercier pour votre bienveillante et courte attention.

Mais alors, le Décret du 21 novembre 2013 ? Celui-là porte une petite nouveauté par rapport à ses prédécesseurs qui énumèrent ces valeurs fondatrices (lecture publique, jeunesse, CEC, EP). Le Décret CC positionne, en son cœur, l'exercice des droits culturels, issus des droits humains. Je ne vais pas m'étendre sur cet aspect-là, bien que ce soit sans doute le vrai moteur révolutionnaire de ce Décret. Certes la notion n'était pas absente du Décret de 1992, mais celui-ci était d'ordre énumératif : un peu de création, un peu de diffusion, un peu d'éducation permanente, un peu de tout, finalement. Le fait de convoquer les droits culturels permet de passer de la liste à la boucle (j'y reviendrai) et, surtout, d'universaliser le propos et le travail – pourtant localisé – du CC.

En effet, le Décret du 21 novembre 2013 demande aux CC de plonger dans leur environnement, dans leur biotope, dans la *communauté des citoyens libres et autonomes* et d'y détecter les questions, les défis, les enjeux, ces fameux enjeux de société qui occupent vos jours et nos nuits. Cette étape-là de la boucle, qui fait suite à l'APT, cette promenade au bord de l'eau (la rêverie comme disent les romantiques), crée à la fois le périmètre du CC dans la cité et fonde son action culturelle. Ce sont ces enjeux qui font que le CC ne sera pas une sorte de paradis flottant détaché du monde où on viendra voir de la danse contemporaine parce que le directeur est chorégraphe. Le Décret demande aux CC d'avoir les *pieds dans la terre des chemins*, dans *les pavés de la rue*, dans les *cafés*, les *cours d'écoles*, dans l'espace public. Et de dire ce qu'il voit de là ? C'est là que la démarche du CC sera encore plus politique qu'elle n'a pu l'être jusqu'ici.

Une APT en milieu rural dressera probablement un constat *d'éclatement des villages*. Quels enjeux de société peuvent en découler ? Des difficultés de *mobilité* qui rendent complexe l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture. Un *vivre ensemble* caractérisé par des formes de repli. Des *traditions* fortes, difficiles à renouveler. Ailleurs, en ville, la question de l'espace public : vivre avec ou sans tunnel ne concerne pas que les voitures ! Ailleurs encore, l'accès au logement, l'emploi, les migrations, la fracture numérique, la pyramide des âges, la génération Y, le temps, l'enfermement carcéral, le traité transatlantique, etc. sont autant de défis potentiels pour la cité.

Oui-d'accord, monsieur Van Hee, me dit l'Echevin de la culture, tout ça c'est bien beau, vu depuis le Boulevard Léopold II, mais est-ce vraiment le rôle d'un CC de jouer à l'apprenti agent immobilier dans *ma* commune ? *Non, bien sûr*, Monsieur l'Echevin. Mais dès l'instant où les choix de promotion immobilière impactent la vie des habitants de la cité, parce que les moins de 30 ans ne peuvent plus y habiter *OU dès l'instant* où le Traité transatlantique s'apprête à contourner quelques-unes des règles fondatrices du modèle démocratique, le CC peut prendre un rôle, en remplaçant les droits humains et culturels au centre de l'espace public. La ruralité et les migrations n'interrogent-elles pas intimement notre *rapport culturel* au monde ?

Oui, bon, d'accord, monsieur Van Hee, continue l'Echevine de la Culture, mais les *citoyens libres et autonomes* votent et désignent des mandataires pour s'occuper des tunnels, des promoteurs immobiliers, du statut des migrants. Si on dit que le CC s'occupe de ces questions, alors moi *je sers à quoi* ? Et puis, les choix du CC ne sont pas portés par le suffrage universel, que je sache.

D'accord, évidemment d'accord. De toute façon, vous êtes toujours bien dans le débat, dans le CA, l'AG, la parité. Le CC est toujours bien un lieu d'économie mixte, vous y avez votre place. Et puis, répétons-le, un *centre culturel est un centre culturel*, sa mission concerne bien les fonctions culturelles : création, diffusion, éducation, conservation. Dès que le CC aura identifié les enjeux de *sa société*, il invitera un collectif d'artiste qui travaillera sur l'espace public du futur ex-tunnel avec les habitants et inventera de nouvelles représentations, de nouveaux rêves, de nouveaux plans sur la façon de se déplacer, mais aussi d'habiter ces espaces. Demander à François Schuiten d'exposer Place Stéphanie, en grand sur les façades des magasins de mode ! Parler des habitats kangourous, écouter les poètes perses ou palestiniens, demander aux ados de former les aînés à twitter et instagram.

Euh... dites, Monsieur Van Hee, vous ne rêvez pas un peu tout haut, là ? Nous, on a une salle à gérer, nous, on n'a pas d'argent et puis les gens ne sont pas si réceptifs que ça. *Très bien*, pas de problème, répond le Décret. C'est vous qui décidez, en fait. C'est ça, la boucle, c'est une méthode, une méthode qui lie les étapes entre elle, qui fait émerger les articulations et leur ancrage dans la cité. Mais elle ne dit pas quoi ni combien ni à quelle heure ni dans quelle salle. C'est le CC qui décide, après avoir fait la synthèse de son Analyse et de sa projection en enjeux. C'est un fameux renversement de perspective que celui-là, non ? C'est pas fréquent, un Décret qui dit à moi la méthode, à *vous le contenu*. Ce n'est plus un Décret qui compte les participants dans une grille, c'est un Décret qui *invite* – voilà le mot le plus important de la question posée ! – à créer du sens, appuyé sur des valeurs fondatrices (les droits culturels), *ancré dans et porté par la communauté des citoyens libres et autonomes* et mis en oeuvre dans des métiers qui sont ceux du champ culturel. *En cela*, oui, il est politique, comme l'était son prédécesseur et sans doute plus encore. Voilà peut-être les prémisses d'une forme de démocratie créative qui affirme la place de la rencontre fertile entre un artiste et la *communauté des citoyens libres et autonomes* pour regarder le monde autrement. Et après, ils iront voter. Sans doute pour vous qui les aurez soutenus dans ce sens, Monsieur l'Echevin...

Me voilà au point ultime du grand écart, Président, Cher Christophe, celui où commence à faire la grimace. Je ne suis pas sûr d'avoir complètement échappé à l'incantation un chouia romantique. Je vous laisse y réfléchir et vous souhaite un bon travail...